

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

***26083772***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 JUIN 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **434 493 682****Nom**

(en entier) : **Fédération belge francophone des fermes d'animation**
(en abrégé) : **FBFFA**

Forme légale : **asbl**Adresse complète du siège : **Rue de la Vellerie, 121, 7700, Mouscron****Objet de l'acte : Nomination et démission au sein de l'Organe d'Administration de la FBFFA**

Dans les statuts de la FBFFA, les administrateurs sont élus pour deux ans.
Après les deux ans, ils sont démissionnaires et peuvent se représenter.

Assemblée générale de la FBFFA du 19 mai 2026 à la ferme de Jette:

Elise Herlin poursuit son mandat

Les administrateurs suivant sont démissionnaires:

- C Mark Deblieck
- C Cécile Mattina
- C Nadège Haulotte
- C Brieux Yasse (ne souhaite pas se représenter)

Sont réélus, à l'unanimité, comme administrateur au sein de l'OA:

- N Mark Deblieck
- N Cécile Mattina
- N Nadège Haulotte

Sont nouvellement élus, à l'unanimité, comme administrateur au sein de l'OA:

- N Daniel Hirsch
- N Nancy Fretz

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).